



Ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du PV de l'assemblée du 06.10.2014
3. Communication de la Présidente
4. Règlement du CET
5. Commissions
 - Validation PV commission Fête des écoles
 - ...
6. Association du CET
7. Parole aux quarts
8. Divers
 - Validation vacances 2014
 - Nomination secrétaire adjoint/e
 - Nomination secrétaire adjoint/e
 - Agenda bureau 19.01.2015 plénière 12.02.2015 19h30
 - Bureau 21.04.2015 plénière 07.05.2015 19h30

Excusé : Mme Perraudin, M. Coguiec

1. Approbation de l'ordre du jour

Approuvé

2. Approbation du PV de l'assemblée du 06.10.2014

Approuvé

3. Communication de la Présidente

Les autorités ont reçu une demande du conseil des délégués pour l'installation de casiers au collège de Marcolet ; il s'avère que la nécessité d'une telle installation est nécessaire et la demande a été prise en compte. Le projet va être étudié, chiffré ; selon le coût, il fera l'objet par un préavis municipal pour un coût supérieur à 50'000.- ; en dessous par la procédure budgétaire 2016. Il s'agit d'installer 400 casiers pour les élèves du collège de Marcolet.

Le CET a reçu une demande de parents d'élèves installés dans une ancienne classe de dessin du collège de la Carrière ; ceux-ci n'avaient pas de casiers et une forte odeur d'huile de lin dégageait de leur classe. Une solution a été trouvée pour chaque élève puisse jouir d'un casier et le concierge propose une aération plus importante de la classe et une désodorisation afin d'atténuer cette odeur désagréable mais aucunement nocive pour les élèves.

Les enseignants de Chisaz ont demandé un aménagement sur les surfaces de terre se situant entre les alvéoles ; il est impossible d'utiliser ces surfaces car elles servent de filtration pour les eaux claires et sont souvent inondées ; il est donc également impossible de les aplanner.



Il est proposé d'ajouter peut-être quelques bancs afin de rendre la cour plus accueillante.

La séance de planification scolaire a fait ressortir une stabilisation voire une diminution des élèves chez les enfants déjà domiciliés à Crissier ; le développement des nouveaux quartiers va dicter la nécessité de nouveaux locaux pour les années 2018/2019.

Actuellement, avec un effectif d'élèves stables, les établissements scolaires sont au complet et sans marge de manœuvre.

Une pré-étude d'extension du collège de la Carrière sera fait en 2015 pour la création de 3 nouvelles classes et 2 de dégagement.

La secrétaire se charge de répondre à M. Bovey, enseignant, dont le courrier nous avait été transmis lors de la dernière séance plénière concernant le tir des écoliers lors de la fête de l'Abbaye.

4. Règlement du CET

Le règlement du CET doit être révisé afin qu'il soit LEO compatible et y porter quelques modifications afin d'avancer l'élection du quart parents de l'automne au printemps pour qu'il n'y ait pas une trop longue période sans CET au changement de législature.

Les points à modifier sont discutés un par un et le règlement ainsi corrigé sera transmis aux membres pour validation, puis à Mme Beaud qui se chargera de le présenter à la Municipalité

5. Commissions

Validation PV commission Fête des écoles

Le PV est validé par les membres.

Mme Perrin signale quelques éléments qui ressortent de la séance du 27.11 avec les enseignants, à savoir :

- il faut répondre à M. Bovey (voir point 3)
- le thème pour la fête des écoles été choisi : les contes
- participation des 6P : les élèves ne participeront pas au prochain cortège de la fête de l'Abbaye, mais collaborerons sous une autre forme à la manifestation ; vu leur âge, les élèves n'avaient plus envie de défiler déguisés.

Le PV concernant la Fête des écoles sera transmis à ladite commission via M. Massard.

6. Association du CET

Les demandes sont traitées au fur et mesure de leur arrivée.

Le formulaire officiel pour les demandes de subventions n'est pas toujours utilisé correctement ; Mme Escher est d'ailleurs souvent sollicitée par mail ou directement ; il faudrait donc que les enseignants aient accès à ce formulaire plus facilement et rapidement (internet, salle des maîtres...)

A ce jour, Fr. 27'544,65 sur le compte bancaire de l'Association du CET, dont Fr. 2074,70 dévolus au théâtre, Fr. 931,40 dévolus au petit chœur et Fr. 2000.- à la chantée de Chisaz



CRISSIER

On se questionne si les montants dévolus aux diverses associations sont disponibles sans autre forme et si celles-ci peuvent disposer de leurs avoirs ; il est défini que c'est le cas, le compte de l'Association leur servant de dépôt.

Mme Perrin fait part de la difficulté à rémunérer les enseignants qui participent aux activités parascolaires ; la compensation avec les périodes ne se faisant plus, il faut qu'elle puise dans le budget qu'elle n'a pas !! Elle demande si une éventuelle participation de l'Association du CET pourrait être envisageable afin de maintenir cette reconnaissance aux enseignants dévoués à ces activités.

Le CET attend des précisions (budget, coût global,..) avant de se prononcer sur cette demande.

7. Parole aux quarts

Professionnel : Mme Perrin a transmis au quart parents un projet de circulaire destiné aux parents d'élèves visant à obtenir ou non leur autorisation concernant leur appartition sur les médias consacré à l'école ; le quart parent a donné son avis, à savoir :

- autorisation à faire signer en début de chaque cycle ou en début de scolarité, avec possibilité des parents de se retracter, sur demande.

Parents : l'Assemblée annuelle des parents aura lieu le 29.1.2014 et la présence de la direction est mise en cause, afin de laisser plus de liberté d'expression et surtout de ne pas utiliser cette assemblée comme défouloir envers l'école.

8. Divers

Validation vacances 2014 : le tableau des vacances 2014 a été transmis aux membres en temps voulu et validé ; Mme Beaud le transmettra pour règlement.

Nomination secrétaire adjoint/e : Mme Perraudin a été nommée secrétaire adjointe, d'entente avec elle.

Agenda : approuvé

On rappelle la procédure en cas de problème ou de situation de crise rencontré par l'élève : maître → maître de classe → doyen → direction

Mme Remy annoncent que les devoirs accompagnés dans le cadre de l'APEMS devient trop lourd à gérer vu le grand nombre d'enfants inscrits et le manque de locaux à disposition ; elle souhaiterait que ceux-ci soient intégrés dans les classes existantes des devoirs accompagnés mais ceci va engendrer l'ouverture de nouvelles classes et l'engagement de nouveaux préposés. La demande doit être faite à la Municipalité et/ou à la responsable des devoirs accompagnés.

Fin 20h40

Michelle Beaud, présidente

A.- M Carluccio, secrétaire